

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE

Déposé au
Ministre des Finances du Québec
Monsieur Éric Girard

Dans le cadre des
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES
2026-2027

Présenté par la
Confédération des organismes familiaux du Québec



SOMMAIRE

03

Abréviations

04

Qui sommes-nous ?

05

Contexte

08

Nos recommandations

11

Conclusion

12

Résumé de nos demandes

13

Liste des membres

ABRÉVIATIONS

ACA	Action communautaire autonome
COFAQ	Confédération des organismes familiaux du Québec
CSDEPJ	Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse
MFA	Ministère de la Famille
OC	Organisme(s) communautaire(s)
OCF	Organisme(s) communautaire(s) Famille
PAGAC	Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire
RQ-ACA	Réseau québécois de l'action communautaire autonome

QUI SOMMES-NOUS ?

La COFAQ est née en 1972 du désir des organismes familiaux de se doter d'une structure démocratique de représentation qui puisse être porte-parole des familles. Depuis ses débuts, la COFAQ s'est acharnée à revendiquer une politique familiale globale auprès des instances publiques.

Notre mission

La COFAQ regroupe, soutient et représente ses organismes membres dans le but de promouvoir et de défendre les intérêts des familles, notamment à l'égard des politiques publiques, afin d'améliorer leur qualité de vie. Pour réaliser cette mission, nous nous appuyons sur des valeurs et des principes directeurs que nous partageons avec nos membres, soit :

- Autonomie : capacité d'autodétermination des familles et des organismes;
- Respect : reconnaissance de la diversité des personnes et des familles;
- Solidarité : agir ensemble et collectivement pour le bien commun;
- Famille : élément fondamental de la société;
- Parents, premiers responsables des enfants;
- Égalité et équité entre les parents;
- Coresponsabilité Famille/État dans l'amélioration des situations familiales.

La COFAQ est reconnue comme étant un organisme national par le ministère de la Famille. À ce titre, nous participons au Comité d'action communautaire mis en place par le ministère de la Famille. Ce comité vise notamment à contribuer à une mise en œuvre concertée de la politique gouvernementale en matière d'action communautaire et à collaborer à la réflexion sur la réponse à donner aux besoins des familles.

La COFAQ est constituée d'organismes à vocation Famille. Ils ne sont pas tous reconnus par le ministère de la Famille, mais tous s'inscrivent dans une vision large de la famille qui inclut les individus tout au long de leur parcours de vie, de 0 à 102 ans.

La COFAQ est également membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), qui est un interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome (ACA). Ce regroupement nous procure un espace d'expertise et de concertation intersectorielle dans lequel les organismes du secteur Famille peuvent délibérer et prendre position dans le vaste mouvement de l'ACA.

CONTEXTE

Au cours du premier mandat de votre gouvernement, vous avez démontré une belle reconnaissance du travail essentiel abattu par le large réseau communautaire québécois. À l'issue d'une tournée de consultation et après avoir constaté l'importance de l'engagement des organismes implantés dans leur milieu pendant la crise de la COVID-19, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a dévoilé au printemps 2022 le **Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire** (PAGAC). Ce plan structurant, qui atteindra son échéance en 2027, devra être évalué avec et pour le mouvement communautaire autonome. Le nouveau PAGAC, attendu pour 2027-2032, devra être coconstruit de cette même façon.

En matière de planification, votre gouvernement a aussi déposé en 2021 un important plan d'action gouvernemental intitulé ***S'engager pour nos enfants***. Dans ce vaste chantier de transformation sociale déposé à la suite de la Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ), vous avez énoncé votre volonté d'intensifier une collaboration entre les services publics et le réseau des organismes qui viennent en aide aux familles.

Votre gouvernement a également revu à la hausse le palier déterminant la production de mission d'examen ou audit financier. En effet, en 2024, la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'action communautaire, Chantal Rouleau, annonçait qu'un audit financier ne sera désormais requis qu'à partir de 500 000 \$ ou plus de subventions d'un programme de soutien financier. Ce rehaussement attendu a été accueilli favorablement par l'ensemble des organismes communautaires.

Le ministre Mathieu Lacombe a aussi démontré, lors de son passage au ministère de la Famille (MFA), une bonne compréhension des besoins de base du réseau des OCF afin que chacun puisse déployer sa mission au service des familles. Le ministre Lacombe a en effet augmenté de façon significative les montants alloués au financement à la mission globale des OCF dès 2019-2020. Il a procédé à un rehaussement du financement des organismes communautaires Famille (OCF), portant l'aide financière annuelle à près de 170 000 \$ par organisme, avec une bonification progressive prévue jusqu'en 2026-2027¹. Cette mesure

¹ Communiqué du Gouvernement du Québec, ministère de la Famille, https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/quebec-investit-plus-de-103-m-pour-le-financement-des-organismes-communautaires-famille-et-le-soutien-des-plus-vulnerables-40392?utm_source=chatgpt.com

constitue un pas important pour soutenir leur rôle de première ligne auprès des familles. Il a instauré un fond spécifique pour la reconnaissance de nouveaux organismes. Par le fait même, il a permis l'implantation d'un seuil minimal de financement des nouveaux organismes dès leur reconnaissance. Il a aussi installé une prévisibilité de financement des OCF pour une période de cinq ans.

En matière de relation avec les regroupements d'organismes et son équipe ministérielle, le ministre Lacombe a installé une culture de collaboration, et ce, sans négliger de mettre l'accent sur la concertation entre son ministère et les autres qui exercent une grande influence sur la réalité des familles.

Lors de son passage au ministère de la Famille, la ministre Suzanne Roy, dans le cadre du Plan stratégique 2023-2027, a installé, comme deuxième orientation, de « contribuer au développement de milieux de vie et d'environnements favorables à l'épanouissement des familles ». Elle a reconnu que « grâce à la souplesse de leurs interventions, [les OCF] représentent des ressources indispensables dans la communauté ».²

Ces efforts louables et significatifs sont toutefois loin d'être suffisants. Attendu depuis longtemps par le réseau des OCF, le rehaussement financier n'a pas permis d'atteindre le seuil minimum fixé dès 2019, dans une des cinq premières recommandATIONS de la CSDEPJ³, soit d'assurer un financement de base des OCF de 200 000 \$ par an. Notons qu'avec l'inflation, ce montant représente aujourd'hui, en 2026, 254 000 \$.⁴

La valorisation du rôle des OCF et l'augmentation des attentes envers ces derniers impliquent par définition une pression sur les ressources déjà existantes et l'augmentation des besoins en termes de coordination, de concertation et de développement de services par les différents intervenants des organismes.

Le sous-financement chronique du monde communautaire exacerbe chaque année les difficultés préexistantes, rendant de plus en plus difficile le recrutement du personnel selon des conditions convenables. À cela s'ajoute une pénurie de main d'œuvre historique dans la province, prenant en étau les organismes communautaires et rendant la rétention des employés un enjeu central pour la qualité de nos services rendus à la population. Bref, il est fondamental de reconnaître que les organismes communautaires font face à des pressions

² Plan stratégique 2023-2027, Gouvernement du Québec, ministère de la Famille.

³ Bilan des travaux 2019 et première recommandATIONS, CSDEPJ.

⁴ 1 \$ de 2019 vaut aujourd'hui 1.27 \$.

importantes : capacité d'offrir des salaires décents, pression à la hausse des coûts des locaux, tout en recevant davantage de demandes de la part de la population.

Enfin, soulignons que l'inflation monétaire persistante entraîne un abaissement du niveau de vie des familles, augmentant le nombre de personnes en situation de vulnérabilité, ainsi que les demandes liées à des enjeux actuels, tels que l'insécurité alimentaire et résidentielle, la précarité et l'isolement social. Il est essentiel que votre gouvernement reconnaisse l'ampleur et la diversité de ces besoins et qu'il réinvestisse de façon massive, dès maintenant, auprès des acteurs du filet social du Québec.

NOS RECOMMANDATIONS

Il existe 4 500 organismes d'action communautaire autonome au Québec, dont plus de 280 OCF. Ces organismes sont créés et administrés par et pour les gens de la communauté. Ils offrent une alternative autonome aux services publics et travaillent à une transformation sociale en profondeur, que ce soit par l'amélioration des conditions de vie des familles, la défense des droits humains, l'éducation populaire ou l'expression de la citoyenneté.

En dépit de récents investissements pour les organismes communautaires autonomes, notamment les OCF, ceux-ci sont toujours confrontés à un important sous-financement chronique, qui engendre des conditions de travail insuffisantes pour retenir du personnel qualifié et faire face en même temps à la crise de l'inflation et à ses répercussions (notamment par l'explosion des demandes et des besoins liés à des situations de grande précarité, exigeant du temps et des ressources expérimentées).

Dans ce contexte, et en fonction des besoins réels des OCF et de l'ensemble des organismes communautaires autonomes, nous recommandons au gouvernement d'investir 2,6 milliards de dollars supplémentaires, afin de rehausser le financement à la mission globale, tel que porté par le mémoire déposé par le RQ-ACA, dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027.⁵ Ce rehaussement doit être stable, prévisible et entièrement alloué au financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes. Seul ce type de financement est bénéfique aux organismes, car ces derniers ont le devoir de l'utiliser comme leur mission l'exige.

Le gouvernement devra tenir compte que le secteur Famille est invité à emboîter le pas du mouvement communautaire dans son ensemble. Ainsi, s'inscrivant dans le mouvement intersectoriel du RQ-ACA, la COFAQ invite ses membres à utiliser la méthode de calcul des seuils planchers communs, «[qui] se base sur une volonté d'atteindre la moyenne québécoise en matière de conditions de travail et ce, afin d'offrir [aux] équipes des conditions de travail dignes»⁶. Cette méthode de calcul permet aux organismes communautaires de fixer et documenter leur propre demande de soutien financier.

Le calcul du seuil plancher de financement est la somme de deux composantes majeures de tous les budgets de fonctionnement : les frais de ressources humaines (salaires et

⁵ Oser un budget de transformation sociale : une relance nécessaire des investissements en action communautaire autonome (ACA), RQ-ACA, février 2026.

⁶ Seuil plancher du RQ-ACA, Méthode de calcul commune, RQ-ACA, mars 2024

cotisations sociales, notamment) et les autres frais (tels que frais de fonctionnement, d'action et de vie associative), dans une proportion que chaque organisme détermine par lui-même. Selon le RQ-ACA, « [un] seuil plancher représente le montant minimum que le gouvernement devrait financer pour la réalisation de la mission globale d'un organisme d'action communautaire autonome. »⁷

Notre recommandation tient donc dans la reconnaissance et l'application par les différents ministères, dont celui de la Famille, de la méthode de calcul des seuils planchers communs, soit un montant déterminé par et pour les organismes en fonction de leurs besoins réels. En décembre 2025, cette somme correspondrait, en moyenne, à un minimum de 457 600 \$ par organisme.

Nous soulignons l'installation de deux nouveaux outils standardisés, mis en place par le ministère de la Famille, soit le formulaire de demande de soutien financier à la mission et celui prévu pour la reddition des comptes. Bien que nos membres nous aient pointé certains détails quant à la forme de ces outils, par exemple l'absence d'espace prévu pour des données qualitatives dans le formulaire de reddition de compte, nous pensons néanmoins que les données qu'ils permettront de recueillir, une fois compilées et dûment analysées dans le temps, pourront permettre au MFA d'évaluer la possibilité d'installer une modulation du financement à la mission pour les OCF soutenus.

Cependant, nous considérons que toute réforme du financement à la mission des organismes communautaires Famille reconnus, telle que l'installation d'une modulation, ne devrait pas avoir lieu avant que ceux-ci bénéficient d'un soutien financier suffisant, correspondant à leurs besoins réels.

Nous recommandons de ne pas installer de modulation du financement à la mission globale des OCF, tant que ces derniers ne recevront pas un soutien financier correspondant à leurs besoins réels de fonctionnement. Ce soutien ne devrait pas se trouver sous le seuil minimal soutenu par la CSDEPJ en 2019, soit un montant représentant 254 000 \$ aujourd'hui et devrait correspondre au calcul effectué par la méthode des seuils planchers communs, qui correspondrait à une moyenne minimale de 457 600 \$ par organisme.

De plus, nous recommandons de laisser le temps au ministère de la Famille d'évaluer pleinement ses propres outils standardisés (formulaires de demande et de reddition de

⁷ Seuil plancher du RQ-ACA, Méthode de calcul commune, RQ-ACA, mars 2024

comptes) avant de considérer l'introduction de potentiels indicateurs de modulation. Les formulaires complétés par les OCF permettront, avec le temps, de recueillir, compiler et analyser ces données, qui offriront au MFA des bases pour justifier une possible différenciation du financement entre les organismes, sans créer de préjudices ou d'iniquités évitables.

Enfin, la presque totalité des programmes de financement à la mission globale des organismes communautaires ne prévoit d'indexation annuelle des subventions. Malgré l'impact considérable de l'augmentation rapide et persistante du coût de la vie sur les organismes, tant pour les questions salariales, matérielles, ou liées aux locaux, cette revendication ancienne – et plus que jamais d'actualité – n'est toujours pas appliquée. Sans l'indexation de ce soutien financier, les organismes sont condamnés à s'appauvrir, ce qui compromet les conditions de vie des travailleuses et des travailleurs du communautaire, ainsi que la réalisation de la mission de ces organismes.

Nous recommandons donc la mise en place d'une indexation formelle, basée sur la hausse réelle des coûts de fonctionnement des organismes, et ce, pour tous les programmes.

CONCLUSION

Au cours des dernières années, nous avons plus d'une fois entendu la classe politique reconnaître la force et l'agilité que le milieu communautaire a su déployer. Votre gouvernement et l'ensemble des partis d'opposition ont salué sur toutes les tribunes l'apport essentiel des organismes communautaires à la santé et au bien-être des familles.

Néanmoins, la crise de l'inflation a fragilisé le filet social, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

L'épuisement du personnel communautaire est omniprésent et les risques de fermeture et de rupture d'activités sont quotidiens. En dépit de récents investissements, les organismes sont toujours confrontés à un important sous-financement qui perdure. La rétention du personnel est un enjeu, ce qui cause du roulement de personnel et des pertes d'expertises.

En déposant le dernier budget de son mandat, votre gouvernement a le pouvoir de démontrer qu'il reconnaît **financièrement** le travail de l'ACA. L'action communautaire ne se limite pas à la seule prestation de services, mais vise également la participation citoyenne et la transformation sociale pour un projet de société plus juste. Chaque jour, le monde communautaire répond aux nombreux besoins exprimés par la population. Il est un rouage essentiel de la société québécoise.

Répondre aux demandes du mouvement communautaire, dans le cadre du dernier budget de votre gouvernement, est un investissement nécessaire pour maintenir et pour consolider le filet social québécois.

RÉSUMÉ DE NOS DEMANDES

- 1** Investir 2,6 milliards de dollars supplémentaires, afin de rehausser le financement à la mission globale, tel que porté par le mémoire déposé par le RQ-ACA dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027.
- 2** Reconnaître et appliquer, par l'ensemble des ministères concernés, dont celui de la Famille, la méthode de calcul des seuils planchers communs adoptée par les membres du RQ-ACA, soit un montant déterminé par et pour les organismes en fonction de leurs besoins réels, qui correspondrait en moyenne à un minimum de 457 600 \$ par organisme communautaire.
- 3** Suspendre l'introduction de toute modulation du financement à la mission globale des organismes communautaires Famille tant que ces derniers ne bénéficieront pas d'un financement suffisant correspondant à leurs besoins réels de fonctionnement, lequel ne devrait pas être inférieur au seuil minimal de 254 000 \$ (CSDEPJ, 2019) ni au calcul issu de la méthode des seuils planchers communs, soit une moyenne minimale de 457 600 \$ par organisme.
- 4** Accorder au ministère de la Famille le temps nécessaire pour évaluer pleinement les outils standardisés de demande de financement et de reddition de comptes avant d'envisager l'introduction d'indicateurs de modulation, afin que les données recueillies puissent, à terme, soutenir des ajustements fondés sur des critères objectifs, transparents et équitables.
- 5** Mettre en place une indexation annuelle du financement fondée sur la hausse réelle des coûts de fonctionnement des organismes, et ce, pour tous les programmes.

LISTE DES MEMBRES

- ADHARA
- Association Cigogne
- Association de l'Ouest de l'Île pour les handicapés intellectuels
- Association des parents adoptants du Québec (APAQ)
- Association des camps du Québec
- Association Emmanuel
- CAP santé Mentale
- Carrefour de développement social par l'éducation populaire (CDSEP)
- Centre d'animation mère-enfant de Saint-Bruno (CAME)
- Centre de ressources pour les familles des militaires de la région de Montréal
- Club Intergénération La Petite Patrie (CLIPP)
- Coalition des familles LGBT+
- COSMOSS Matapédia
- Deuil-Jeunesse
- Entraide des Familles (ENFAM-QUÉBEC)
- Fédération Nourri-Source
- Femmes en Emploi
- Institut de formation et d'aide communautaire à l'enfant et à la famille (IFACEF)
- Institut National du Portage des Enfants (INPE)
- Joujouthèque St-Michel
- La Maison à petits pas
- La Maison Bleue : Milieu de vie préventif à l'enfance
- La Place des Enfants
- La Soleillerie
- Le Petit Pont
- Les Relevailles de Montréal – Centre de ressources périnatales
- L'Hybridé
- Maison citoyenne des familles de Shawinigan

- Maison de la famille au coeur des générations d'Argenteuil
- Maison de la famille Avignon
- Maison de la famille de Mirabel
- Maison de la famille de Québec
- Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut
- Maison des familles de la Matapédia
- Maison des Grands-Parents de Laval
- Maison des Grands-Parents de Sherbrooke
- Maison des Grands-Parents de Ste-Foy
- Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières
- Maison des Grands-Parents de Villeray
- Maison des Grands-Parents du Grand Joliette
- Maison des Parents du Québec
- Mieux-Naître à Laval
- Mouvement allaitement du Québec
- Mouvement pour l'autonomie dans l'enfantement
- Mouvement Retrouvailles
- Parents-Secours du Québec
- PETALES Québec
- Relais Famille
- RePère
- Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou)
- Solidarité des parents de personnes handicapées
- Soutien aux familles réfugiées et immigrantes de l'Estrie (SAFRIE)
- Unis pour les petits

Remerciements

Nous désirons remercier les membres de la COFAQ qui ont pris le temps de discuter des différents enjeux soulevés dans ce mémoire.



3965, rue Sainte-Catherine E
Montréal (Québec)
H1W 2G7

514 521-4777 • cofaq.qc.ca